

Attention : dernier moment pour déposer vos demandes de brevet et de modèle d'utilité en Chine selon la loi actuelle

Une nouvelle loi sur la protection des inventions techniques va entrer en vigueur en Chine le 1^{er} octobre.

Parmi les modifications introduites par cette réforme, le critère de nouveauté des inventions se trouve assez profondément modifié : selon la loi en vigueur à ce jour et jusqu'à la veille du 1^{er} octobre 2009, les divulgations orales faites en dehors de la Chine ne sont pas prises en considération dans l'état de la technique opposable à la validité d'un brevet ou d'un modèle d'utilité (qui est une sorte de petit brevet) déposé avant le premier octobre.

En d'autres termes, si vous avez divulgué une invention par un usage ou une présentation hors de la Chine et que cette divulgation n'a pas laissé de traces écrites publiques, cette divulgation n'est pas un obstacle à l'obtention d'un brevet ou d'un modèle d'utilité en Chine.

A partir du 1^{er} octobre, il en ira autrement et ces inventions ne seront plus valablement protégeables en Chine .

Il convient donc d'examiner l'opportunité de profiter des derniers jours d'application de la loi actuelle pour protéger des inventions qui ne l'ont pas été en Chine.

Cette démarche pourrait s'appliquer notamment aux inventions suivantes :

- 1/ celles que vous avez protégées par des dépôts mais sans étendre la protection à la Chine et dont le premier dépôt n'est pas encore publié, c'est-à-dire remonte à moins de 18 mois,
- 2/ celles que vous n'avez pas protégées du tout mais dont vous pensez aujourd'hui qu'il aurait été préférable de les déposer en Chine.

Pour éviter des frais trop importants, des dépôts de modèles d'utilité pourraient être envisagés. Les modèles d'utilité ne durent que six ans mais présentent l'avantage de n'entraîner aucun frais de procédure après le dépôt car ils sont délivrés moyennant une procédure plus légère. En outre, en matière d'activité inventive, les exigences sont moindres que pour les brevets d'invention.

Nous sommes à votre disposition pour étudier votre portefeuille à ce sujet et pour effectuer les éventuels dépôts avec l'aide de LLR China.

